

compte rendu du CSA académique du 30 juin 2026

La FSU-SNUipp 59 a siégé au CSA Académique (Comité Social d'Administration – la principale instance de l'Académie de Lille) du 30 juin 2026, en présence de la Rectrice de Lille, de la DRH du Rectorat, des DSDEN du Nord et du Pas-de-Calais...

A l'ordre du jour : compte personnel de formation, plan annuel de formation (PAF) 2025-2026 , bilan du pacte enseignant, Bilan des demandes de postes adaptés, d'allègements de service...

Compte-rendu à destination du 1er degré du Pas-de-Calais (d'autres points concernant d'autres personnels de l'académie ont également été abordés).

En résumé :

Ce que la FSU a dénoncé :

- le manque de réactivité de l'Education Nationale face aux vagues de chaleur
- le regroupement des CIO de Lens / Liévin et Béthune / Bruay
- la faiblesse des salaires et le manque d'attractivité de nos métiers
- le pilotage pédagogique des équipes par les évaluations nationales

Ce que la FSU a réclamé :

- une formation continue de qualité, sur le temps de classe et avec le remplacement nécessaire pour l'ensemble des PE

Déclaration FSU :

Extrait : « *Le pilotage par les indicateurs, que le syndicat dénonce depuis sa mise en place, commence à révéler ses effets délétères. Pour la fluence par exemple, les évaluations d'entrée en 6ème montrent que la focalisation sur les entraînements de fluence (environ +3 points en 3 ans) a un impact négatif sur la compréhension (-8 points en 3 ans) et donc sur la finalité même de l'apprentissage de la lecture. Le rôle et la place de la direction est aussi un point de vigilance. Ces personnels ne doivent pas être un maillon entre les équipes de circonscription et les équipes d'école, au risque d'être considérés comme des "managers" et soumis à des pressions de la part de la hiérarchie.* »

Réponse de la Rectrice à la FSU :

La Rectrice estime que la vigilance rouge canicule que nous avons subie fin juin était un épisode imprévisible pour notre académie ! Le Plan ministériel de gestion des vagues de chaleur

diffusé en catastrophe en mai dernier (en pleine canicule précoce) serait la solution...

Un point de vue que ne partage pas du tout la FSU-SNUipp ! Alors qu'environ 250 écoles et établissements étaient fermés ou ont aménagé leurs horaires durant ces deux jours de vigilance rouge canicule, 152 professeurs des écoles du Pas-de-Calais ont rédigé une fiche RSST pour dénoncer les chaleurs extrêmes dans leur salle de classe, et 36 fiches RSST relatent des malaises de PE, d'AESH ou d'élèves dans l'école !

Il est grand temps d'investir pour une école publique de qualité ! La rénovation thermique de toutes les écoles publiques, c'est un choix budgétaire. Exigeons un vrai budget pour le bâti scolaire !

Signons et faisons signer la pétition : <https://meteo-des-ecoles.fsu-snuipp.fr/#petition>

Bilan du « pacte enseignant » 2025 / 2026

Pour rappel, l'académie disposait de 9 765 parts de pacte pour le 1er degré dans le Nord et le Pas-de-Calais (contre 10 042 parts de pacte l'an dernier et 18 897 il y a 2 ans) et 17 172 parts de pacte utilisées dans le 2nd degré (contre 20 138 parts de pacte l'an dernier).

Dans le 1er degré : 96,2 % de ces parts ont été distribuées dans le Pas-de-Calais (et 94,6 % dans le Nord)

Dans le 2nd degré : 88,7 % des parts ont été distribuées

La FSU a vivement dénoncé le pacte enseignant, en rappelant notamment qu'il aggrave les inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Ainsi par exemple, dans notre académie, 40,4 % des professeurs des écoles hommes (38,7 % l'an dernier) ont bénéficié du pacte cette année, contre 31,9 % des PE femmes (32,8 % l'an dernier). Alors que notre profession est féminisée à 85 %...

De même, les PE hommes engagés dans le pacte ont pris en moyenne 1,44 brique, contre 1,28 brique pour les PE femmes.

De manière générale, la FSU-SNUipp revendique la mise en place de mesures urgentes et concrètes, financées par la redistribution et une meilleure répartition des richesses, permettant de gommer les effets négatifs sur la rémunération des femmes (déroulement de carrière, part variable de la rémunération, revalorisation des métiers à prédominance féminine, temps de travail...) et notamment de relever le niveau des pensions des femmes et de trouver des sources de financement supplémentaire pour garantir la pérennité du système de retraites.

Compte personnel de formation

Cette année, sur les 105 demandes formulées (tous personnels confondus) dans l'académie, seulement 45 ont été acceptées (ce qui représente 3 443 heures accordées dont seulement 110 heures sur temps de travail !)

Les motifs de refus présentés par le rectorat : projet inabouti ou n'entrant pas dans les critères, demandes hors délais, dossier incomplet malgré les relances, formation accordée d'une autre

manière (plan académique de formation...) Selon le rectorat, aucune demande n'a été refusée au motif d'un manque de budget.

La FSU-SNUipp invite les collègues qui ont eu un refus à faire un recours. Pour cela contactez-nous.

Par ailleurs, 62 demandes (dont 18 PE) de mobilisation du CPF ont été déposés lors de la 1ère session pour des formations qui commencent entre le 1er septembre et le 31 décembre 2026, dont un dossier qui relève de la prévention de l'inaptitude.

La campagne se fait en ligne, via une démarche Colibris avec deux périodes de saisie des dossiers, les formations devront se terminer au plus tard le 31 août 2027. Un message de rappel pour la 2nde session sera diffusé sur les messageries académiques des agent-es début septembre 2026.

La FSU-SNUipp exige que l'utilisation des heures soit facilitée et développée pour que tout·es les agent·es y aient accès à tout moment. Les critères d'attribution doivent être explicites et transparents , sans passer par l'avis de l'IEN. Cela passe par une vraie possibilité d'utiliser ces heures sur le temps élève, une information claire, personnalisée et régulière de l'employeur, l'accompagnement des personnels, un élargissement des formations possibles et des moyens à la hauteur des besoins.

La priorité doit être de pouvoir utiliser ces heures pour la formation, comme cela est prévu. En cas d'impossibilité d'utilisation de ce compte, du fait de l'administration, ces heures ne doivent pas être perdues au moment de partir à la retraite.

Plusieurs possibilités doivent être proposées aux agentes et agents :

- transformer ces heures en une somme d'argent ;
- transformer ces heures en temps pouvant être pris la dernière année avant le départ à la retraite ;
- permettre l'utilisation de ce compte au-delà du départ à la retraite.

La FSU-SNUipp exige des moyens budgétaires supplémentaires correspondant a minima aux besoins réels pour répondre aux demandes de postes adaptés, d'allègements de service ou de temps partiels thérapeutiques et également en termes d'accompagnement par des APSH, dans le strict respect des préconisations du médecin du travail. Ces droits concernent tous les personnels titulaires ou contractuels et doivent leur permettre de poursuivre leur carrière. La FSU-SNUipp réaffirme qu'en aucun cas le temps partiel de droit ne peut être imposé comme moyen de substitution à un allègement de service par l'administration.

Plan académique de formations

Durant l'année 2025/2026, 17 133 professeur·es des écoles ont été convoqué·es au PAF (Plan académique de formation), essentiellement dans le cadre du Plan de lutte contre le harcèlement.

10 % des formations ont été organisées exclusivement en distanciel dans notre académie (tous personnels confondus), et 35 % des formations ont eu lieu en hybride.

près de 40 % des formations en présentiel ont lieu le mercredi après-midi.

Le Plan académique de formation s'articule autour de 4 axes :

- 一 - Développement professionnel continu en appui sur la recherche et l'innovation
- 二
- 三 - Accompagnement des nouveaux personnels et sécurisation de l'entrée dans le métier
- 四
- 五 - Bien-être, santé mentale, compétences psycho-sociales
- 六
- 七 - Valeurs de la République : laïcité, égalité garçons-filles, lutte contre toutes formes de discrimination, pédagogie égalitaire
- 八
- 九 - Intelligence Artificielle dans les contextes professionnels de l'Education Nationale

Pour la FSU-SNUipp, la formation continue des personnels doit être un élément central de la politique éducative, mais on ne constate pas de réelle amélioration sur le temps et les moyens dégagés dans ce dossier. Si la possibilité laissée aux équipes de choisir une partie de leur formation en dehors des fondamentaux est une avancée, elle ne rattrape pas tout ce qui a été perdu ces dernières années. En effet, les 18h d'animation pédagogique annuelles ne représentent pas la formation continue à laquelle les PE devraient avoir droit, sur le temps de classe et avec le remplacement nécessaire